



M^{gr} Olivier Leborgne
Évêque d'Arras

Message de Mgr Olivier Leborgne - 6 mars 2024

À la suite d'une plainte déposée par une personne majeure auprès du tribunal pénal canonique national, et afin de garantir que la procédure puisse se dérouler sereinement, j'ai demandé à l'abbé Xavier Lemblé de prendre un temps de retrait de son ministère, à titre conservatoire, en attendant les conclusions de la justice canonique.

En son absence, la paroisse Notre-Dame en Béthunois sera administrée par l'abbé Laurent Boucly, vicaire général.

Je redis l'existence de notre cellule d'écoute diocésaine pour ceux qui auraient besoin de parler :
ecoute.victime@arras.catholique.fr

J'assure toutes les personnes qui ont à souffrir de cette situation de ma compassion et de mon soutien.

+ Olivier Leborgne
Evêque d'Arras

Note du service communication :

Le tribunal pénal canonique national est un tribunal pénal interne à l'Église catholique en France. Il traite des délits canoniques commis par des clercs ou des laïcs sur tout le territoire national. Sa création a été votée par l'ensemble des évêques de France lors de leur assemblée plénière de mars 2021. Il peut être saisi par tout baptisé.

Source : <https://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/cef/tribunal-penal-canonique-national/>